

« Rapatriés » burkinabé de Côte d'Ivoire

Réinstallations au pays et nouveaux projets migratoires

Sylvie BREDELOUP

Depuis le milieu des années 1990, alors que le deuxième président de la République – Henri Konan Bédié – a développé le concept d'ivoirité, introduisant des distinctions ethniques et religieuses entre citoyens ivoiriens, la Côte d'Ivoire est passée sous hautes turbulences identitaires. En novembre 1998, une réforme de la propriété foncière est instaurée avec l'appui de tous les partis politiques, stipulant que les terres non enregistrées par l'État ne peuvent plus être vendues à des ressortissants étrangers. Sa mise en application opère comme une véritable bombe à retardement. En novembre 1999, à Tabou situé à 400 km d'Abidjan, un différend opposant un planteur autochtone à un ressortissant burkinabé dégénère en une véritable traque des Burkinabé et provoque le départ précipité de plus d'une dizaine de milliers de personnes vers leur pays d'origine¹. Redouté de longue date, cet événement, qui constitue un traumatisme majeur pour les Burkinabé de Côte

¹ 75 à 80 % de femmes et d'enfants (source Conasur - Comité national de secours d'urgence et de réhabilitation). Cf. également M. ZONGO, 2003.

d'Ivoire, a de surcroît profondément marqué les esprits au Burkina Faso, contribuant à un sursaut nationaliste. L'année suivante, un nouveau litige foncier oppose à San Pedro des Burkinabé à leurs hôtes kroumen, aboutissant à l'évacuation d'un millier de Burkinabé (SCHWARTZ, 2000). Alors que le pays sombre dans le chaos – six tentatives de coups d'Etat entre décembre 1999² et janvier 2001 – les exactions à l'encontre des étrangers africains de l'Ouest et musulmans, ou des populations suspectées de l'être, se multiplient (BREDELOUP, 2003). Après la tentative de coup d'État avorté des 7 et 8 janvier 2001, avant même de diligenter une enquête, le nouveau gouvernement ivoirien avec à sa tête Laurent Gbagbo³ annonçait que des étrangers figuraient parmi les agresseurs et menaçait de rompre les relations diplomatiques avec les pays dont les ressortissants étaient impliqués. Le Burkina Faso eut alors à faire face à l'afflux de près de 80 000 compatriotes selon les données du Comité national de secours d'urgence et de réhabilitation. Les violences politiques se radicalisèrent davantage encore après le soulèvement de militaires rebelles du 19 septembre 2002 qui annonçait le début de la guerre civile. Le pays fut coupé en deux, avec, au sud, les Forces Armées nationales de Côte d'Ivoire et au nord, les forces armées des Forces Nouvelles. Des quartiers précaires d'Abidjan et d'ailleurs, peuplés principalement de travailleurs étrangers, furent entièrement rasés. Les exactions à l'encontre des Burkinabé s'intensifièrent alors que les autorités ivoiriennes rendaient le « pays des hommes intègres » responsable

² Sur cette période, seul le coup d'État fomenté par une partie de l'armée ivoirienne le 24 décembre 1999 a abouti, conduisant au renversement du président Henri Konan Bédié et à l'arrivée au pouvoir du général Robert Gueï, en attendant de nouvelles élections présidentielles.

³ Alors que les résultats provisoires donnaient Laurent Gbagbo (FPI), vainqueur aux élections présidentielles du 21 octobre 2000, le ministre de l'Intérieur dissolvait la commission nationale électorale et annonçait la victoire du général Gueï. Des milliers de personnes descendirent dans la rue pour protester. Des éléments des forces de sécurité tirèrent dans la foule mais une partie de l'armée se rallia aux manifestants, ce qui provoqua la fuite du général Gueï. Le lendemain, cette fois-ci, des partisans d'Alassane Ouattara (RPR) lequel n'avait pas été autorisé à se présenter aux élections présidentielles au prétexte de « sa nationalité douteuse », investirent également la rue, réclamant de nouvelles élections. Ils furent sévèrement brutalisés à la fois par la police et les militants du FPI. Le 26 octobre, jour de l'investiture officielle de L. Gbagbo, un charnier de 57 personnes fut découvert à Yopougon, quartier d'Abidjan.

de l'organisation et du financement de cette opération de déstabilisation. À nouveau, plusieurs dizaines de milliers de Burkinabé quittèrent le territoire ivoirien. La frontière fut fermée entre les deux pays ; les relations bilatérales se dégradèrent encore et les bureaux consulaires furent détruits en janvier 2003.

Dans ce climat insurrectionnel, comment s'est déroulé pour les Burkinabé le retour au pays de leurs ancêtres ? Jusqu'à quel point cette opération a-t-elle été préparée et contrôlée par les autorités burkinabé ? Comment s'opère la réinsertion de ceux qu'on a trop rapidement désignés comme « rapatriés » alors que bon nombre d'entre eux, nés sur le sol ivoirien, n'avaient pas engagé de démarches pour obtenir la nationalité burkinabé⁴ ? Quelle place leur est accordée dans la société burkinabé ? Enfin quels projets migratoires construisent ceux qui n'envisagent pas une (ré)installation immédiate au Burkina ? Autant de questions auxquelles nous essaierons de répondre à partir d'un travail de terrain conduit en Côte d'Ivoire et au Burkina Faso⁵.

Les Burkinabé, dont le poids avait augmenté entre les deux derniers recensements ivoiriens de population, représentaient 56,6 % de la population étrangère de Côte d'Ivoire en 1998, soit 15 % de la population totale du pays. Après l'embrasement de la Côte d'Ivoire, les autorités burkinabé appréhendaient l'exode massif de ses ressortissants ; le retour précipité de plus de deux millions de réfugiés ne pouvant que perturber profondément un pays de 11,5 millions d'habitants, déjà largement affaibli au plan économique. Près de la moitié de la population burkinabé vit en effet en

⁴ En Côte d'Ivoire c'est le droit du sang qui prévaut. Un enfant né de parents burkinabé sur le sol ivoirien ne peut pas obtenir la nationalité ivoirienne. Avant le durcissement politique, ses parents, installés durablement en Côte d'Ivoire, ne voyaient pas la nécessité d'entreprendre des démarches pour qu'il obtienne la nationalité burkinabé. Or l'action de rapatrier consiste à assurer légalement le retour d'une personne sur le territoire du pays auquel elle appartient par sa nationalité.

⁵ Cette recherche s'inscrit dans le prolongement de travaux déjà réalisés sur la construction de l'étrangeté en Côte d'Ivoire et sur le rôle de la Côte d'Ivoire dans les stratégies migratoires des ressortissants burkinabé et sénégalais. Des premiers récits de vie ont été collectés en 1990 à Abidjan, les derniers en 2003, puis à Ouagadougou, entre 2003 et 2004, 80 entretiens semi-directifs ont également été conduits auprès de commerçants et d'artisans ayant essayé de se (ré)installer au plan professionnel dans la capitale ouagalaise.

dessous du seuil de pauvreté (Institut national de la statistique et de la démographie) et depuis plusieurs années déjà, le Burkina équilibre sa balance des paiements, pour partie, grâce à l'argent des émigrés (LACHAUD, 1999). Or, jusqu'au dernier recensement de population burkinabé, près d'un Burkinabé de l'étranger sur deux avait opté pour la Côte d'Ivoire. Mais, contrairement aux scénarii alarmistes, la déstabilisation n'a pas eu lieu et les retours n'ont pas pris l'ampleur tant redoutée.

Secours d'urgence et programme de réinsertion socio-économique

Le comité interministériel de crise, qui a été créé au lendemain des événements de Tabou en 1999, a été réactivé en octobre 2002 pour faire face à un éventuel retour massif après la destruction des habitations de milliers de Burkinabé. Le Premier ministre déclarait : « Nous avons enclenché tous les mécanismes juridiques en la matière... Nous avons trois millions de nos compatriotes qui vivent dans ce pays... On ne peut pas se comparer à un autre pays qui n'a que quelques milliers de ressortissants... Il n'est pas question d'organiser un rapatriement massif mais de travailler avec la communauté internationale pour trouver une solution à ce problème ». Le mot d'ordre est clair : gérer au cas par cas les urgences en planifiant la réinsertion des ressortissants plutôt qu'encourager les retours.

Opération « Bayiri » ou scénario de la compassion ?

Un plan d'action a été mis en place pour organiser le convoyage par cars, l'accueil dans des sites provisoires aménagés à la frontière puis dans des centres de transit installés dans les grandes villes du Burkina. Il était programmé également de satisfaire les besoins d'urgence et d'accompagner les migrants de retour jusque dans les localités ou villages d'origine. Orchestrés par le Conasur et ses organes décentralisés, ces secours d'urgence, évalués à plus de cinq milliards de francs CFA, devaient être appuyés financièrement à 90 % par des organismes humanitaires internationaux.

L'opération dénommée « Bayiri »⁶, qui entrainait dans le cadre de ce vaste plan de « rapatriement », avait pour objectif initial d'organiser le retour volontaire de 7 000 Burkinabé dont les maisons avaient été détruites en Côte d'Ivoire. La désignation en langue moore était supposée donner une connotation fraternelle à l'opération. Pris en charge officiellement par l'État burkinabé, ceux-là seulement sont considérés comme des « rapatriés », qu'ils aient ou non la nationalité burkinabé alors que leurs compatriotes rentrés par leurs propres moyens deviennent des « réfugiés ». En médiatisant fortement cette action ponctuelle⁷, les autorités burkinabé entendaient reconquérir une certaine légitimité auprès de leurs concitoyens en cette période pré-électorale, stimulant leur générosité et leur ferveur patriotique. Elles se sont largement appuyées sur les organes de presse pour diffuser l'idée selon laquelle la communauté nationale se serait largement mobilisée pour accueillir ses compatriotes en difficultés sur le territoire ivoirien. « Nous nous sommes dits qu'il faut porter à la connaissance de tous les Burkinabé l'élan de solidarité qu'ils ont manifesté envers leurs compatriotes rapatriés... »⁸. Les cérémonies de réception de dons par des écoles, des associations religieuses, des opérateurs privés ont été systématiquement filmées et retransmises par la presse au point de couvrir un temps toute l'actualité. Pour le gouvernement, ce fut l'occasion rêvée de proclamer la solidarité de son peuple, en le lavant du péché d'indifférence : il avait travaillé à la construction de l'unité nationale.

Présentée comme une initiative gouvernementale, cette opération aurait été déclenchée en réalité sous la pression des structures associatives et politiques. Avant même le coup de force de septembre 2002, ils étaient déjà quelques-uns à dénoncer l'inertie du gouvernement burkinabé. À partir de la Côte d'Ivoire, le rédacteur en chef du journal *Solidarité Paalga* demandait la dissolution du Conseil supérieur des Burkinabé de l'étranger estimant cette structure incapable de défendre les intérêts de ces ressortissants en Côte d'Ivoire⁹.

⁶ Terme moore désignant la terre des parents chez les Mossi, autrement dit la patrie.

⁷ Engagée à compter du 14 novembre 2002, cette action d'urgence s'est arrêtée dès janvier 2003.

⁸ *Sidwaya* du 12 mai 2003, entretien avec le ministre de la Solidarité nationale.

⁹ *L'Observateur Paalga* du 6 août 2002.

De son côté, l'association Le Tocsin travaillant au rapprochement des « Burkinabé de l'intérieur » et « de l'extérieur », soulignait l'indifférence de ses concitoyens : « la souffrance des Burkinabé de l'extérieur est liée au silence de ceux de l'intérieur »¹⁰.

L'opération Bayiri n'a touché qu'une infime minorité des ressortissants burkinabé fuyant la Côte d'Ivoire : 8 850 personnes¹¹ sur plus de 150 000 rentrées au pays au cours de cette période. Elle a concerné essentiellement des femmes et des enfants¹² convoyés jusqu'à Ouagadougou après la traversée du Ghana et jusqu'à Bobo Dioulasso après un passage en territoire guinéen. Mais le gouvernement s'est employé à semer le trouble dans les esprits et tout retour au Burkina a été abusivement assimilé à l'opération Bayiri, opération patriotique par excellence. En mars 2003, à l'occasion d'un discours sur la situation de la nation, entretenant l'ambiguïté, le Premier ministre rappelait que 118 000 personnes avaient regagné le Burkina Faso dans le cadre de l'opération. Se basant sur ces chiffres, la presse internationale expliquait à son tour que : « depuis septembre, le nombre d'immigrés a dépassé 200 000. La moitié d'entre eux environ ont bénéficié de la campagne officielle de rapatriement menée par le gouvernement du Burkina, l'opération Bayiri »¹³. À partir de ce conditionnement médiatique, il n'est alors pas surprenant que bon nombre de Burkinabé restent persuadés que la grande majorité des retours au pays ait été organisée et financée par leur gouvernement. Le collectif burkinabé des victimes d'exactions et de guerre, créé en août 2004, opère lui-même ce glissement, expliquant que « le plus gros contingent des rapatriés avait pu rejoindre sa terre natale grâce à l'opération Bayiri initiée par le gouvernement burkinabé »¹⁴. Plus étonnant néanmoins est la confusion qui existe parmi les migrants de retour.

¹⁰ *L'Hebdo du Burkina* n° 176, du 2 au 8 août 2002. Propos tenus par A. Ouedraogo, président du Tocsin.

¹¹ Selon un rapport du Conasur d'août 2003, 95 % des Burkinabé ont regagné le pays par leurs propres moyens.

¹² Alors que d'après l'étude menée conjointement par le Conasur, l'Unicef et le PAM en septembre 2004, on compte 108 rapatriés masculins pour 100 femmes. Plus de 80 % des rapatriés ont moins de 25 ans ; les enfants représentant un tiers des rapatriés.

¹³ *Afrique Relance*, vol. 17, juillet 2003.

¹⁴ *Sidwaya* du 19 octobre 2002.

Dans le cadre de notre enquête, ces derniers ont été très nombreux à répondre par l'affirmative à la question : « avez-vous été rapatrié dans le cadre de l'opération Bayiri ? ». Ils avaient pourtant bénéficié simplement d'un accueil de quelques heures au stade du 4-août et pris en charge la totalité de leur transport jusqu'au Burkina.

Difficile d'évaluer avec précision le nombre de Burkinabé qui seraient rentrés au pays. Tout dépend de la période considérée. En outre, nombre de ressortissants qui sont venus au Burkina réinstaller leurs familles sont aussitôt repartis en Côte d'Ivoire pour surveiller leurs biens ; à l'évidence, la circulation entre les deux pôles s'est intensifiée et les allées et venues de ces populations ont été comptabilisées plusieurs fois. En septembre 2004, le comité interministériel de crise estimait alors à 600 000 le nombre de Burkinabé rentrés au pays.

Les « rapatriés Bayiri » ont rapidement essaimé dans le pays. Craignant la constitution de ghettos ou de camps de réfugiés, l'État burkinabé n'avait prévu qu'un passage rapide de soixante-douze heures maximum dans les camps de transit et mis en place un dispositif incitant les passagers de cars et les transporteurs à poursuivre leur route jusque dans les provinces d'origine des migrants. Ils ne devaient en aucun cas stationner dans la capitale. Les dizaines de milliers de Burkinabé qui ont quitté la Côte d'Ivoire par leurs propres moyens se sont également dispersés dans le pays sans que le gouvernement ait eu besoin d'intervenir. Certes, des consignes avaient été données incitant les populations fuyant le territoire ivoirien à s'installer dans un premier temps dans leurs zones d'origine de manière à faire jouer les solidarités familiales. Mais surtout, les migrants se sont appuyés sur des intermédiaires, lesquels ont négocié et préparé leur installation auprès des autorités préfectorales et coutumières dans des régions dont le sol était moins exploité que leurs villages d'origine (ZONGO, 2003).

Programme de réinsertion socio-économique : quelles réalités ?

Une très forte pression foncière existe au Burkina Faso notamment sur le plateau central et les populations agricoles vivent déjà un déficit céréalier. Pour éviter que des tensions ne se développent entre migrants de retour et « autochtones », le gouvernement a

incité les premiers¹⁵ à s'installer sur des terres encore peu exploitées. Rappelons que les migrants de retour sont en grande majorité des agriculteurs – ouvriers agricoles pour les uns, exploitants pour les autres – qui ont déjà mis en valeur les plantations de cacaoyers ivoiriennes et ont donc travaillé durement aussi bien à l'est, à l'ouest et au sud du pays avant d'être chassés. L'État burkinabé compte désormais sur leur énergie pour manier la daba ou du matériel plus sophistiqué dans les zones déshéritées. C'est ainsi qu'en juin 2003, un vaste programme d'appui à la réinsertion socio-économique des « rapatriés » de Côte d'Ivoire a été lancé par le gouvernement burkinabé impliquant onze ministères différents. L'un des sous-programmes est centré sur les productions agricoles, halieutiques et forestières. L'idée est de mettre à profit l'expérience et le savoir-faire des « rapatriés de Côte d'Ivoire », en finançant des micro-projets de formation et d'encadrement des paysans, des opérations d'aménagement et d'installation de bas-fonds et d'irrigation, de fertilisation en production intensive de céréales et enfin des projets d'acquisition de matériels agricoles. Pour bénéficier de ces fonds, ces « rapatriés » de Côte d'Ivoire doivent intégrer des organisations paysannes reconnues et implantées dans les villages où ils s'installent. Financé par la Banque mondiale, le PNDSA II (Plan national de développement des services agricoles) a permis la prise en charge de 1 764 micro-projets à destination de 12 000 rapatriés. De la même manière, le projet d'assistance agricole d'urgence financé par la FAO a permis à environ trois mille familles, soit 12 731 rapatriés, d'être soutenus dans leurs initiatives.

Bien qu'il s'agisse d'une initiative qui se revendique nationale, l'État burkinabé ne peut prendre en charge que 6,42 % du budget total évalué pour la réinsertion de 220 000 rapatriés dans des domaines variés (action sociale, enseignement secondaire et supérieur, éducation, santé, agriculture, élevage, environnement, renforcement de la sécurité, femmes rapatriées). 27,11 % sont financés sur les fonds extérieurs obtenus en tant que « pays pauvre très endetté ». Reste à trouver les financements complémen-

¹⁵ Selon l'étude du Conasur/Unicef/PAM, les rapatriés sont pour la plupart originaires des régions du Centre, du Centre-Nord, du Nord, du Plateau central et du Centre-Ouest, autrement dit, du plateau mossi.

taires. Deux ans après la mise en place du plan de réinsertion, le bilan produit par le Conasur montre un niveau d'exécution très faible des différents programmes avec de fortes disparités selon les secteurs d'intervention (des fonds d'appui très faibles dans les domaines de l'éducation de base et de la promotion de la femme). La majeure partie des migrants qui sont rentrés précipitamment n'a pas obtenu d'aide de l'État burkinabé pour s'insérer dans le tissu économique national. L'Agence nationale pour l'emploi n'a pas pris de mesures particulières à l'endroit des populations rapatriées ; de la même manière, le Fonds d'appui à la promotion de l'emploi n'a reçu aucune consigne de dérogation pour la catégorie rapatriée. Autrement dit, il n'y a pas eu de politique publique d'emploi.

Dans ces conditions, on peut comprendre que 264 950 rapatriés¹⁶ en 2003 soient déjà repartis en Côte d'Ivoire affronter les dangers plutôt que d'attendre une prise en charge qui tarde à venir, les premiers étant à l'évidence les migrants de troisième ou quatrième génération n'ayant plus aucune racine au pays de leurs ancêtres et ayant stationné un temps dans les régions frontalières de Gaoua notamment.

Des réinstallations pourtant problématiques

Retours précipités ou programmés ?

En Côte d'Ivoire, la crise a commencé depuis si longtemps que les migrants ont eu le temps de négocier leur présence ou de préparer leur retour, redéployant progressivement leurs activités au Burkina, tout en conservant une assise sur le territoire ivoirien. Contrairement aux discours souvent tenus au Burkina, ils n'ont pas attendu la précarisation de leurs conditions de vie en Côte d'Ivoire pour réagir. L'instauration en Côte d'Ivoire, à partir de 1991, d'une carte de séjour obligatoire pour les étrangers même citoyens de la Communauté économique des États d'Afrique de

| ¹⁶ Source Conasur, 2004.

l'Ouest a incontestablement eu des effets sur le retour au pays des immigrés : retour catastrophe de chômeurs en attente à Abidjan, réinstallation dans les régions rurales de l'Ouest burkinabé de migrants décidés à rentabiliser des activités agricoles ou à développer un commerce ou un atelier, accueil dans la famille des enfants nés en Côte d'Ivoire qui avaient dans un premier temps accompagné leurs parents en migration. Les coûts de scolarisation en forte augmentation en Côte d'Ivoire, et en particulier à Abidjan, ont contribué à amplifier les pratiques de « confiage » (GUILLAUME *et al.*, 1997). De la même manière, la forte croissance des frais d'inscription universitaires a conduit de nombreux étudiants à se replier sur Ouagadougou où une université a été créée en 1974. Avec la mise en place de la politique d'ivoirisation, les étudiants étrangers ne pouvaient plus bénéficier des bourses de l'État ivoirien et voyaient leur avenir totalement compromis dans l'administration de ce pays (BATENGA, 2003).

Au milieu des années 1990, les retours en milieu urbain, bien que moins nombreux en proportion qu'en zone rurale, étaient pourtant déjà révélateurs de stratégies migratoires inédites au Burkina Faso (BLION, 1992). Des migrants décidaient de ne pas rapatrier la totalité de leur épargne au village, préférant la réinvestir dans un apprentissage en ville. D'autres encore avaient eu l'opportunité de nouer des contacts avec des compatriotes d'origine citadine pendant leur séjour ivoirien et une fois de retour, sollicitaient leur soutien pour une meilleure réinsertion résidentielle ou professionnelle.

L'intensification des retours était alors beaucoup plus marquée chez les femmes que chez les hommes (PICHÉ *et al.*, 1995). Un double mouvement s'est développé, difficile à saisir sur la seule base des recensements : retour au pays des femmes ayant accompagné ou rejoint leur mari en migration et départ vers la Côte d'Ivoire de jeunes femmes intégrant des secteurs économiques peu touchés par la crise comme le commerce. Selon les enquêtes menées dans le cadre de Remuao¹⁷, au tournant des années 1990, le Burkina Faso devient le seul pays du réseau à bénéficier d'un

¹⁷ Réseau migrations et urbanisation en Afrique de l'Ouest, Bamako, Cerpod. Les analyses portent sur la période 1988-1992 et prennent en compte huit pays (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria et Sénégal).

solde migratoire positif qui profite à Ouagadougou mais surtout au milieu rural. Autrement dit, on assiste à une inversion des courants migratoires avec la Côte d'Ivoire qui ne s'explique pas seulement par la situation économique et politique du pays. Au Burkina comme en Côte d'Ivoire, en lien avec le retour des migrants en zones agricoles, l'exode rural est supplanté par une « émigration urbaine » (BEAUCHEMIN, 2001).

La « guerre de la terre » sur le territoire burkinabé

Au Burkina, depuis la Réforme agraire et foncière (RAF) de 1996, la terre appartient à l'État lequel peut la rétrocéder à ceux qui souhaitent l'exploiter. Mais la loi n'est pas appliquée systématiquement si bien que les autorités coutumières conservent une influence décisive dans l'attribution des terres cultivables. L'arrivée des « rapatriés de Côte d'Ivoire » contribue à modifier les conditions d'accès à la terre, donnant un poids supplémentaire dans les transactions aux chefferies qui demeurent très actives localement. Il arrive que ces dernières, installées dans des zones déjà saturées, profitent de la concurrence qui s'instaure entre migrants internes et émigrés de retour de Côte d'Ivoire pour installer les seconds dans la forêt classée et faire monter les enchères. Il arrive aussi que les rapatriés les plus fortunés, pressés de s'installer et de sortir de l'insécurité, transforment les modalités d'échange quand ce ne sont pas les détenteurs de droits coutumiers eux-mêmes qui en prennent la responsabilité. Traditionnellement, les terrains étaient en effet cédés en échange de dons en nature et les nouveaux acquéreurs avaient obligation de porter assistance aux propriétaires coutumiers et de participer symboliquement à leur récolte. Nouvellement en vigueur, la monétarisation de la transaction est aussi sujette à moult interprétations selon qu'on cède ou qu'on acquiert un terrain. Assurément, l'achat d'un terrain ne débouche pas mécaniquement sur une sécurisation foncière des nouveaux producteurs même après formalisation écrite de la transaction (ZONGO, 2003). La « guerre de la terre » qui avait débuté en Côte d'Ivoire risque de se poursuivre de l'autre côté de la frontière si l'État n'est pas en mesure de produire des textes prenant en compte ces changements, ni les faire appliquer.

Le gouvernement burkinabé voudrait profiter de l'arrivée des « rapatriés », qui travaillaient pour la moitié d'entre eux déjà dans l'agriculture (source Conasur), pour moderniser les pratiques agricoles en vigueur dans le pays, notamment en développant des filières mieux adaptées à la demande extérieure sur de plus grandes superficies (ananas, palmier à huile, anacardier). Un tiers seulement des terres cultivables serait actuellement exploité. Mais la mise en valeur de ces terres vierges n'est possible qu'après des aménagements importants et donc coûteux ; le recours à la houe et à la daba limitant considérablement les possibilités d'exploitation. Conscients de la forte saturation foncière à l'œuvre sur le Plateau central et des risques de conflits que pourrait générer leur présence en ces lieux, des migrants de retour ont préféré s'installer dans des zones moins recherchées. Certains avaient même anticipé le mouvement, prenant contact avec les autorités locales à partir de la Côte d'Ivoire. De nouveaux hameaux ont ainsi été créés à l'initiative des migrants de retour dans des conditions plus ou moins explosives. C'est ainsi qu'en mars 2003, sur le site de Nimpouy, à 60 km de la capitale, quelque 400 familles rentrées de Côte d'Ivoire s'étaient installées avec l'appui d'un chef coutumier dans la perspective de cultiver la terre et de fonder un village. Les exploitants des lieux, originaires d'un canton tout proche, revendiquèrent la propriété des terres, exigeant le départ des nouveaux occupants. Le gouvernement prit alors la décision de détruire les habitations érigées au prétexte qu'aucune procédure de la Réforme agraire et foncière n'avait été respectée et qu'il lui revenait d'éviter toute spéculation foncière.

L'installation à Ouagadougou : une trajectoire occultée par l'État burkinabé

L'État burkinabé a conçu un dispositif d'accueil des migrants fondé sur un retour en zone rurale, qu'il s'agisse ou non des villages d'origine. Ceux qui ont choisi de rester en ville et notamment dans la capitale sont contraints de trouver seuls les voies de leur insertion dans le tissu économique et social existant. Ces populations sont invisibles au sens où elles ne se concentrent ni dans un quartier particulier de la cité ni dans un secteur d'activité précis. À l'inverse, elles se caractérisent par une extrême hétérogénéité.

La plupart semble avoir attendu le dernier moment pour gagner le Burkina Faso. Des femmes notamment sont rentrées en catastrophe à Ouagadougou avec leurs enfants après que leurs maris aient été tués ou après avoir été elles-mêmes violées. Dans l'enquête réalisée auprès de migrants rentrés entre 1999 et 2004, peu de retours semblent avoir été anticipés. Néanmoins, des familles ont procédé par étapes, évacuant en priorité les femmes et les enfants. Parmi les hommes qui leur ont emboîté le pas, plusieurs *scénarii* ont été repérés. Ceux qui n'avaient pas eu le loisir d'accumuler ont préféré limiter les risques et rentrer rapidement au pays. Ceux qui se sont faits piller ou violemment sont revenus précipitamment et, après ce choc, semblent envisager leur avenir au Burkina : « j'ai tourné le dos à l'aventure ». Ceux qui ont laissé des biens importants en terre ivoirienne ont pris le temps de trouver un parent ou un ami susceptible de veiller sur leur patrimoine avant de se réfugier au pays. Quelques artisans ont pu rapatrier une partie de leur matériel et sont dorénavant à la recherche d'une nouvelle clientèle dans la capitale burkinabé.

En définitive ceux qu'on appelle communément les « rapatriés » de Côte d'Ivoire, les « diaspos » ou encore les « Ivoiriens » dans les rues de Ouagadougou regroupent à la fois des commerçants et artisans qui essaient de remonter une affaire, des planteurs qui ont décidé d'opérer une conversion professionnelle, des cadres d'entreprises commerciales ou de structures bancaires qui ont pu profiter de la création d'une antenne ou succursale de la société mère à Ouagadougou, des femmes qui s'appuient sur des structures associatives dans l'espoir de sortir de la précarité ou enfin des étudiants qui comptent bien poursuivre leur cursus universitaire interrompu prématurément.

Contrairement aux idées reçues, même absents longtemps du Burkina, les migrants installés en Côte d'Ivoire étaient déjà engagés dans une stratégie patrimoniale. Depuis la création du Domaine foncier national, les particuliers, nouvellement propriétaires d'un « permis urbain d'habiter » doivent prendre en charge la mise en valeur de la parcelle dans un délai de trois ans, sous peine de se voir confisquer leur terrain. Par ailleurs, les propriétaires des nouveaux lotissements sont recrutés en priorité parmi ceux qui étaient précédemment installés dans des aires loties. Bien que toutes ces mesures aient bien souvent freiné les migrants

dans l'acquisition d'un terrain loti, il semble qu'ils y soient parvenus. En dépit du contrôle étatique exercé sur les modalités d'attribution des parcelles loties, des filières parallèles se sont développées permettant notamment à des migrants de racheter des parcelles à ceux qui ne disposaient pas de moyens suffisants pour les mettre en valeur dans le temps imparti. Au moment de l'enquête, ils sont aussi nombreux (40 % de l'échantillon) à être propriétaires d'une maison (parfois de tôles) qu'à être hébergé par un parent. En revanche, le nombre de locataires reste très faible. Et parmi les migrants hébergés par la famille, quelques-uns sont eux-mêmes propriétaires d'une maison dans leur village d'origine. Tous les métiers ne générant pas la même capacité d'épargne, les uns ont dû étaler dans le temps leurs dépenses et investissements alors que d'autres avaient pu rapidement acquérir une parcelle lotie. Mais, dans notre enquête, la majorité des propriétaires avaient fait construire leur maison bien avant leur retour au Burkina. Ayant mis en location leurs maisons, quelques-uns ont dû « vider l'occupant » avant de pouvoir emménager.

Majoritairement, ces populations ont trouvé appui auprès des membres de leur famille élargie. Qu'il s'agisse d'un hébergement ou bien d'un soutien pour obtenir une embauche, d'une aide pour démarrer une activité économique, les solidarités traditionnelles semblent avoir bien fonctionné. Un opérateur économique a construit un télécentre pour que sa sœur cadette puisse en assurer le secrétariat et mettre à profit des compétences acquises à Abengourou. Une femme a pu ouvrir un salon de coiffure grâce à l'appui financier de son mari, resté à Gagnoa et ainsi poursuivre son activité professionnelle. Un tailleur, qui a abandonné son matériel à Adjamé, a racheté à crédit une machine à coudre à un ami d'enfance lui-même tailleur, de façon à recommencer son activité dans un quartier périphérique de Ouagadougou. Un ancien « diaspo » a confié le camion familial à un compatriote chauffeur rentré en octobre 2003 de Daloa, ville où ils s'étaient connus et fréquentés pendant plusieurs années. Grâce à un frère aîné employé aux Travaux publics, un entrepreneur en bâtiment a pu obtenir sans trop de difficultés des marchés à Ouagadougou et sa région. Ce soutien familial dépend aussi de la manière dont le migrant a entretenu son capital social pendant son absence. Ceux qui avaient rompu les liens ou qui n'avaient jamais vécu au

Burkina Faso ont, à l'évidence, beaucoup moins d'opportunités pour s'insérer au pays.

Quelques-uns mettent un point d'honneur à se débrouiller par eux-mêmes prévenant toute critique. Trois mois à peine après son retour, un boucher qui avait travaillé près de vingt ans aux abattoirs de Port-Bouët a retrouvé un emploi comparable dans la capitale burkinabé. D'autres moins bien armés se plaignent, en revanche, d'être abandonnés ou de ne pas pouvoir compter sur leur famille déjà trop démunie. L'une rentrée avec ses enfants en janvier 2003 à la suite de l'assassinat de son mari raconte : « Je suis partie rejoindre mon mari en 1996 à Vavoua. J'étais couturière depuis 1998... Je veux continuer ma couture mais je n'ai pas encore les moyens. Je suis obligée de me prostituer pour avoir de l'argent. Personne ne m'a aidée, je me suis adaptée à la vie d'ici... Je cherche simplement à survivre ». Les reconversions professionnelles sont parfois difficiles. Un planteur se met à vendre de l'eau dans les rues de la ville, un autre à écouler du charbon, un troisième des fripes. Un employé du port autonome d'Abidjan s'improvise commerçant sur le petit marché de Moctedo. Des élèves se sont retrouvés dans l'obligation de travailler, une fois installés à Ouagadougou où ils sont devenus serveur, apprenti-coiffeur.

Les nouveaux arrivants ont besoin de se familiariser avec les organisations et les fonctionnements d'une société fréquentée seulement de manière ponctuelle. Mais, une fois les nouveaux contextes et règles du jeu décryptés, ils se révèlent entreprenants. Ils sont nombreux à maintenir des relations étroites une fois de retour avec des compatriotes qui avaient émigré dans la même ville de Côte d'Ivoire et qui avaient souvent initié des associations. Ils continuent de s'entraider à Ouagadougou, réactivant plus largement cette solidarité communautaire au moment de la mise en place d'une activité économique par l'un ou l'autre membre. C'est ainsi qu'un responsable d'une société de transport n'hésite pas à confier à un couturier rentré comme lui de Yamoussoukro, la confection de rideaux dans la perspective d'aménager l'intérieur d'autocars récemment acquis. De la même manière, l'association féminine Teg Teeba pour la survie des rapatriés de Côte d'Ivoire créée en 2004 a pu obtenir, à force de démarches, des prêts auprès de structures de coopération internationale pour transformer le manioc de Côte d'Ivoire en attiéké.

Depuis quelques mois, elle approvisionne le restaurant universitaire tout comme l'hôpital de Ouagadougou en cette denrée appréciée des Burkinabé et pour la plus grande satisfaction de ces 600 membres.

Les Burkinabé réinstallés dans la capitale s'efforcent de valoriser des savoir-faire acquis sur le territoire ivoirien. Le transport de passagers, le gardiennage, la restauration, la couture, la coiffure, la vente de farine de manioc mais aussi l'animation de radio et la gestion de télécentres sont autant de créneaux porteurs qu'ils essaient d'exploiter avec plus ou moins de brio, dans leur pays d'origine économiquement moins développé que la Côte d'Ivoire. La migration a sans aucun doute exacerbé chez ces travailleurs leurs capacités à innover et à diversifier leurs activités. Ils entendent se renouveler dans l'exercice de leur profession, diffusant la mode ivoirienne et imposant une nouvelle manière de paraître en ville. L'insertion en ville de ces migrants n'ayant pas été du tout envisagée par le gouvernement burkinabé, les plus entrepreneurs prospectent sans grand succès les structures bancaires à la recherche d'un crédit ou encore approchent la Chambre de commerce pour obtenir une aide à la formation. Certains corps de métiers tentent de se regrouper en association de manière à se constituer en interlocuteurs de poids face aux financeurs potentiels.

Conclusion

Le retour au pays des Burkinabé installés en Côte d'Ivoire n'a pas pris la forme d'un exode massif. Ils étaient plus nombreux à rester en terre ivoirienne qu'à regagner le pays de leurs ancêtres. Si les uns particulièrement traumatisés procèdent à une réinstallation durable au Burkina Faso, d'autres plus optimistes ont profité du climat apaisé qui règne depuis quelques mois en Côte d'Ivoire, notamment depuis la signature des « accords de Ouagadougou » en mars 2007, pour repartir dans leur pays d'adoption ou, à tout le moins, pour accentuer leurs circulations entre les deux pays, remettant en question les lieux communs selon lesquels les Burkinabé ne seraient pas des migrants... En juin 2004, dix-huit cars qui avaient embarqué des passagers tous Burkinabé pour la

Côte d'Ivoire étaient bloqués à Tiébissou par les forces loyalistes puis refoulés. Un transporteur expliquait : « Si l'État veut réellement motiver les rapatriés et les refoulés à rester définitivement au pays, qu'il crée des emplois durables et encourage des activités rémunératrices. Ceux qui persistent à retourner en Côte d'Ivoire veulent seulement assurer le bien-être de leurs parents vivant au pays »¹⁸. En 2007, le gouvernement burkinabé estime que plus des deux tiers des rapatriés sont repartis en Côte d'Ivoire. Est-ce à dire que la suppression prochaine de la carte de séjour en Côte d'Ivoire va provoquer de nouvelles arrivées ou de nouvelles circulations entre les deux pays ?

Le retour en Côte d'Ivoire n'est pas pour autant la seule alternative ; d'autres trajectoires migratoires semblent se dessiner même si les discours tenus sur la migration burkinabé évoquent rarement la « réémigration » vers d'autres horizons. Des commerçants repartent au Togo, au Ghana, au Niger, au Gabon et en Arabie Saoudite dans la perspective de développer un négoce d'import-export, des « aventuriers » gagnent l'Italie (HAZARD, 2002), la Libye (BREDELOUP et ZONGO, 2005) ; le gouvernement burkinabé envoie des étudiants au Maroc, en Tunisie, au Soudan pour y conduire un troisième cycle universitaire ou pour parfaire leur formation religieuse.

Loin d'inciter leurs ressortissants à rentrer au pays, les autorités burkinabé ont tablé sur un double discours : d'un côté, elles ont conservé l'attitude désinvolte qu'elles ont adoptée depuis longtemps vis-à-vis des migrants n'assurant ni leur protection ni leur valorisation au prétexte qu'elles souhaitaient éviter à tout prix la jalousie entre compatriotes ; de l'autre, elles ont profité des événements pour exploiter la veine nationaliste en médiatisant une opération de rapatriement à l'endroit seulement de quelques milliers de Burkinabé. De fait, le gouvernement a limité son intervention aux zones rurales n'ayant pas pour projet de soutenir des activités rémunératrices en milieu urbain ni d'exonérer des taxes ou d'impôts les nouveaux entrepreneurs. Les expulsions à la fois de Côte d'Ivoire et de Libye de ses ressortissants ne l'a pas encore conduit à s'interroger sur les fonctions d'accueil qu'il pouvait

¹⁸ Ils sont très nombreux à repartir en Côte d'Ivoire. *Sidwaya* du 1^{er} juillet 2004.

jouer à l'endroit de sa diaspora en déshérence. Alors que les Sénégalais ou les Maliens valorisent la migration de leurs ressortissants et puisent dans l'histoire ancienne, souvent religieuse, pour magnifier l'exil, les Burkinabé, dans leur grande majorité, dénigrent cette forme de mobilité spatiale. Considérés comme des déracinés, les migrants sont qualifiés de « *pawego* » ou de « *kosweogo* »¹⁹ selon qu'ils ont décidé de mourir en terre d'accueil ou dans leur pays d'origine, en opposition aux natifs, les « *tenga* » et ils sont toujours interdits de vote au Burkina Faso. L'émigration voltaïque, qui fut en grande partie imposée par le colon, est assimilée depuis quelques années par des historiens burkinabé à de la « déportation ». À l'époque sankariste, pour freiner l'hémorragie, le Comité militaire de redressement pour le progrès national avait suspendu par une ordonnance l'émigration aux fins de travail (MADRE, 1996). Mais aucune mesure d'accompagnement concrète n'avait été prise pour y remédier. Cette perception péjorative du migrant, apparemment largement partagée au Burkina peut expliquer, en grande partie, la faiblesse des dispositifs mis en œuvre pour contribuer à sa réinsertion effective au pays. Cela étant dit, avec pragmatisme, l'État burkinabé dissocie, d'un côté, les rapatriés qu'il aimerait voir repartir au plus vite ou se fondre dans la population et, de l'autre, les expatriés dont il aimerait canaliser les ressources. « Ce qui est sûr, c'est que nous n'invitons pas les gens à rentrer. Ce n'est pas la rentrée physique qui nous intéresse mais une rentrée en expertise, en financement et en matériel »²⁰. Avec le soutien financier de l'Organisation internationale de la migration, le Conseil supérieur des Burkinabé de l'extérieur s'efforce de rassembler les compétences intellectuelles ou professionnelles, ainsi que les ressources financières des membres de la diaspora désireux de participer au développement de leur pays d'origine. La crise ivoirienne l'a également conduit à démarcher de plus en plus régulièrement, de concert avec les banques burkinabé et les sociétés immobilières, les migrants dispersés dans le monde, susceptibles de réinvestir au plan économique ou immobilier.

¹⁹ Deux termes en moore pour désigner ceux qui sont restés ou ceux qui ont « duré » en brousse.

²⁰ Entretien avec M. Ouedraogo, *op. cit.*

Références bibliographiques

BANEGAS R., OTAYEK R., 2003 – Le Burkina Faso dans la crise ivoirienne : effets d'aubaine et incertitudes politiques. *Politique africaine*, 89 : 71-87.

BATENGA M. W, 2003 – « Le milieu universitaire de Ouagadougou : l'insertion des étudiants burkinabés venant de Côte d'Ivoire ». In : Actes du colloque organisé par le laboratoire Sedet de l'université Paris-VII.

BEAUCHEMIN C., 2001 – *L'émergence de l'émigration urbaine en Côte d'Ivoire. Radioscopie d'une enquête démographique (1988-1993)*. Études du Ceped, 19, 329 p.

BLION R., 1992 – Retour au pays des Burkinabés de Côte-d'Ivoire. *Hommes et Migrations*, 1160 : 28-31.

BLION R., BREDELOUP S., 1997 – « La Côte d'Ivoire dans les stratégies migratoires des Burkinabés et Sénégalais ». In Contamin B., Memel-Fotê H. (ed.) : *Le modèle ivoirien en questions*, Paris, Karthala-Orstom : 707-737.

BOCQUIER P., TRAORE S., 1996 – « Les nouvelles tendances des migrations internationales d'après les enquêtes du réseau migration et urbanisation en Afrique de l'Ouest ». In : colloque *Systèmes et dynamiques des migrations internationales ouest-africaines*, Dakar, 3-6 décembre.

BREDELOUP S., 2003 – La Côte d'Ivoire ou l'étrange destin de l'étranger. *Revue Européennes des Migrations Internationales*, 19 (2) : 83-113.

BREDELOUP S., ZONGO M., 2005 – Quand les frères burkinabé de la petite Jamahiriyya s'arrêtent à Tripoli. *Autrepart*, 36 : 123-147.

Conasur, Unicef, PAM, 2004 – *Analyse des données sur les rapatriés de Côte d'Ivoire*. Ouagadougou, 63 p.

GUILLAUME A., VIMARD P., FASSASSI R., N'GUESSAN K., 1997 – « La circulation des enfants en Côte d'Ivoire : solidarité familiale, scolarisation et redistribution de la main-d'œuvre ». In Contamin B., Memel-Fotê H. (ed.) : *Le modèle ivoirien en questions*, Paris, Karthala-Orstom : 573-590.

HAZARD B., 2002 – La peau en gages. *Les Temps modernes*, n° 620-621 : 165-196.

LACHAUD J.-P., 1999 – Envoi de fonds, inégalité et pauvreté au Burkina Faso. *Revue Tiers Monde*, 160 : 793-823.

MADRE I., 1996 – *La politique de gestion des Burkinabés de l'étranger de 1960 à nos jours*. Enam, 75 p.

PICHÉ V., MARIKO S., GINGRAS L., 1995 – « L'emploi et l'insertion sur le marché du travail ». In Ouédraogo D., Piché V. : *L'insertion urbaine à Bamako*, Paris, Karthala : 59-80.

SCHWARTZ A., 1999 – Le conflit foncier entre Krou et Burkinabé de novembre 1999 : une lecture à la lumière de l'institution krouman. *Afrique contemporaine*, 193 : 56-66.

ZONGO M., 2003 – La diaspora burkinabé en Côte d'Ivoire. Trajectoire historique, recomposition des dynamiques migratoires et rapport avec le pays d'origine. *Politique africaine*, 90 : 113-126.